

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **20 février 2024 à 19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, MM. David Malenfant, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Patrick Marineau quitte son siège à 20 h 12 pendant la période de questions du public.

Monsieur Patrick Marineau reprend son siège à 20 h 14 pendant la période de questions du public.

RÉSOLUTION...
2024-02-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-061

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Nicole Ruel d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du **23 janvier 2024** et de la séance extraordinaire du **6 février 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2024-02-062

RÈGLEMENT 1330-15

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1330-15 modifiant le Règlement 1330 fixant les limites de vitesse sur l'ensemble des rues de la municipalité** dont l'objet est d'augmenter la limite de vitesse à 60 km/h sur un tronçon du chemin de la Côte-Saint-Louis Est situé entre la rue de Gatineau et la rue des Lotus.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1330-15 modifiant le Règlement 1330 fixant les limites de vitesse sur l'ensemble des rues de la municipalité.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1441-5
2024-02-063

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1441-5 modifiant le Règlement 1441 concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Blainville** dont l'objet est d'apporter certains ajustements techniques et permettre un meilleur encadrement des périodes de questions du public.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1441-5 modifiant le Règlement 1441 concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Blainville.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1596-2
2024-02-064

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1596-2 modifiant le Règlement 1596 fixant le traitement des élus municipaux.**

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1596-2 modifiant le Règlement 1596 fixant le traitement des élus municipaux.**

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1596-2

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, Monsieur Stéphane Bertrand présente le **Projet de Règlement 1596-2.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1687
2024-02-065

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1687 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures, et un emprunt de 6 900 000 \$ à ces fins.**

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1687 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures, et un emprunt de 6 900 000 \$ à ces fins.**

RÉSOLUTION... DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
2024-02-066 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 30 JANVIER 2024

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **30 janvier 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-067

PERMIS DE CONSTRUCTION
DEMANDE PIIA 2023-00156
LOT 1 904 476
34, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS OUEST
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction visant l'érection d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 1 904 476 du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition pour la délivrance d'un permis de construction pour l'érection d'un nouveau bâtiment principal sur un lot dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale dudit site ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale du lot **1 904 476** est de 1 401,8 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit exigé comme condition pour la délivrance du permis de construction pour l'érection d'un nouveau bâtiment principal sur le lot **1 904 476** du Cadastre du Québec, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot **1 904 476**, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05.810.10.000 (*Fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-068

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2024-00001, 2024-00004, 2024-
00005, 2023-00156, 2023-00153, 2023-00152, 2024-00002, 2023-00151,
2023-00155, 2023-00060, 2023-00159 ET 2024-00147

ATTENDU les recommandations du 30 janvier 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2024-00001	71, rue Jean-Guyon (lots 6 582 158 et 6 458 114) GROUPE RICOCHET Nouvelle construction – bâtiment industriel Recommandation C.C.U. 24-01-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2024-00004	205, rue Carmelle-Boutin Nouvelle construction – habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-01-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2024-00005	215, rue Carmelle-Boutin Nouvelle construction – habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-01-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2023-00156	32-34, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest Nouvelle construction – habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-01-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2023-00153	416, boulevard du Curé-Labelle BOISVERT KIA Agrandissement – bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 24-01-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2023-00152	1295, boulevard Michèle-Bohec AUDI BLAINVILLE Agrandissement – bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 24-01-05.6 et plans (Annexe F)

PIIA – 2024-00002	Quartier Chambéry- rue des Charmettes - phase 3 et de Beaumont Opération cadastrale Recommandation C.C.U. 24-01-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2023-00151	53, rue de Bellevue Nouvelle construction – unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 24-01-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2023-00155	1054, boulevard du Curé-Labelle CAFÉ EDEN ET LE BOSQUET Nouvelles enseignes murales Recommandation C.C.U. 24-01-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2023-00060	20, rue Rolland-Brière ENTREPOSAGE MONTRÉAL MINI-STORAGE Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-01-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2023-00159	31, boulevard de la Seigneurie Est, local 102 LE POKÉ STATION Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-01-05.11 et plans (Annexe K)
PIIA – 2023-00147	1250, boulevard Michèle-Bohec, local 400 CUISINE BMD Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-01-05.12 et plans (Annexe L)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2024-00001, 2024-00004, 2024-00005, 2023-00156, 2023-00153, 2023-00152, 2024-00002, 2023-00151, 2023-00155, 2023-00060, 2023-00159 et 2024-00147** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à L »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2024-02-069	DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2023 AU 15 JANVIER 2024
--	--

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 décembre 2023 au 15 janvier 2024** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2024-02-070	MODIFICATION AUX STRUCTURES DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE ET DU SERVICE DU GÉNIE
--	--

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes aux structures du **Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire** et du **Service du génie** et d'approuver les nouveaux organigrammes, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire

Abolition du poste d'« *animateur* », classe 5, en date du 1^{er} mai 2023;

Création d'un poste supplémentaire de « *technicien en documentation* », effectif en date du 3 avril 2023, sur lequel a été nommé **Mme Chloé Richer** en date du 4 avril 2023 et qui relève du chef de section – Animation et référence et est accrédité par le Syndicat canadien de la fonction publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

Service du génie

Abolition du poste de « *responsable en géomatique* », accrédité par le Syndicat canadien de la fonction publique (S.C.F.P.), cols blancs, local 2229, en date du 19 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-02-071**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
LOCATION D'INFRASTRUCTURE DE TRAITEMENT DES APPELS
TÉLÉPHONIQUES 9-1-1 PG HÉBERGÉE ET GÉRÉE**

ATTENDU QUE par la résolution **2023-08-450** du conseil municipal, la Ville de Blainville a adhéré au regroupement des villes de Blainville, Lévis, Repentigny, Terrebonne et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour l'attribution en commun d'un contrat pour l'acquisition d'une solution de gestion des appels d'urgence 9-1-1 de prochaine génération (PG);

ATTENDU QUE par cette résolution, la Ville de Blainville confie à la Ville de Terrebonne le mandat de procéder en son nom au processus d'appel d'offres public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la compagnie **VIE ET SÉCURITÉ INTRADO CANADA** pour la location d'infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1 PG (prochaine génération) hébergée et gérée, pour une période de dix ans, au montant total de **5 965 492,36 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier mensuellement cette dépense à même le poste budgétaire 02.213.00.331.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-02-072**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-006-B/P
PROGRAMME D'INSPECTION ET DE RÉPARATION D'ÉGOUT - RUES
ROSA ET NICOLE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CAN-EXPLORE INC.** pour les travaux d'inspection et de réparation d'égout sur les rues Rosa et Nicole, au montant de **205 920,23 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1664.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-02-073**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-034 P
BÂTIMENTS MUNICIPAUX
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **RÉSEAU LAM INC.** pour les travaux d'installation de 18 bornes de recharge aux bâtiments municipaux, au montant de **102 908,52 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **60 mois**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-074

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2024-003 P
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC
BOULEVARD DES FLEURS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.** pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc – boulevard des Fleurs, au montant de **646 725,18 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1675.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-075

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2024-005 P
POSTE DE POMPAGE PLUVIAL 92^E AVENUE
REPLACEMENT DU CLAPET ET ÉTANCHÉISATION
DU PUIITS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LAVALLÉE & FRÈRES (1959) LTÉE** pour les travaux de remplacement du clapet et étanchéisation du puits au poste de pompage pluvial situé sur la 92^e Avenue Est, au montant de **272 000,00 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1675.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-076

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-29

ATTENDU QU'en date du 23 janvier 2024, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1417-29*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray d'approuver le *Règlement 1417-29 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-077

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-185

ATTENDU QU'en date du 23 janvier 2024, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1418-185*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'approuver le *Règlement 1418-185 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-02-078**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1672-1

ATTENDU QU'en date du 6 février 2024, le *Projet de Règlement 1672-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Règlement 1672-1 modifiant le Règlement 1672 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'exécution de travaux de construction, modernisation et rénovation de bâtiments municipaux, et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 11 500 000 \$*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **4 au 8 mars 2024** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-02-079**

**ABOLITION ET CRÉATION
COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL
ET NOMINATION À CES COMMISSIONS**

ATTENDU QU'une réflexion de mi-mandat s'est amorcée sur la refonte des commissions permanentes du conseil;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite améliorer son processus décisionnel;

ATTENDU QUE les nouvelles commissions seront rattachées aux projets porteurs de la planification stratégique;

ATTENDU QUE la nouvelle structure permettra l'avancement des dossiers prioritaires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

- D'ABOLIR, en date du **1^{er} mars 2024**, toutes les commissions permanentes du conseil en place et de révoquer toutes les nominations actuellement en vigueur;
- DE CRÉER, en date du **1^{er} mars 2024**, les commissions permanentes du conseil suivantes et de nommer les personnes suivantes membres de ces commissions à compter de cette date :

COMMISSIONS PERMANENTES	DÉLÉGUÉS
ADMINISTRATION, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT	Jean-François Pinard Stéphane Bertrand
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ	Francis Allaire Marie-Claude Collin
SÉCURITÉ ET INFRASTRUCTURES	Patrick Marineau Stéphane Dufour
CULTURES, LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET ASSOCIATIVE	Serge Paquette David Malenfant Nicole Ruel
COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES	Michèle Murray Philippe Magnenat Marie-Claude Perron
RELÈVE BLAINVILLE	Jean-François Pinard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-080

**APPROBATION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) DE LA
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
SECTION VILLE DE BLAINVILLE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray d'approuver le *Rapport annuel d'activités du Schéma de couverture de risques en sécurité Incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 – section Ville de Blainville.*

QUE la présente résolution soit transmise à la direction générale de la MRC et au coordonnateur du SCRSI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-081

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PACTE D'AMITIÉ AVEC LA VILLE DE NEUCHÂTEL EN SUISSE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entrepris en 2023 des démarches afin d'établir une relation de collaboration avec une ville européenne francophone;

ATTENDU QUE la Ville de Neuchâtel en Suisse et la Ville de Blainville présentent un fort potentiel de partage de connaissances et d'expertises dans plusieurs champs d'action tels que les ressources humaines, les technologies, l'innovation, les communications, l'aménagement du territoire, la mobilité, l'environnement et la transition écologique;

ATTENDU QUE les deux villes voient dans ce *Pacte d'amitié* une opportunité de développer des échanges de vues et de bonnes pratiques, essentiellement à distance, entre deux administrations municipales francophones;

ATTENDU QUE les villes de Neuchâtel et de Blainville réaliseront une première expérience de rapprochement entre deux municipalités francophones de la Suisse et du Canada.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray :

- D'AUTORISER la mairesse à signer le *Pacte d'amitié* entre la Ville de Neuchâtel et la Ville de Blainville;
- DE TRANSMETTRE le document signé à la Ville de Neuchâtel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-082

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-083

CSSMI – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES

ATTENDU les correspondances du 16 janvier et du 12 février 2024 du **Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)** concernant la planification des besoins d'espace en fonction des prévisions de clientèle ajustées;

ATTENDU QUE suivant ces correspondances, le **CSSMI** désire construire une nouvelle école primaire (28 groupes) afin de répondre aux besoins des secteurs 36 et 45 et une école secondaire (44 groupes) afin de permettre d'atténuer le débordement du secteur est;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville n'est pas en mesure de contester les chiffres qui proviennent du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que les besoins établis par le **CSSMI**;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de l'école Chambéry, les chiffres transmis ne démontrent pas la nécessité de construire une nouvelle école primaire;

ATTENDU QUE les données incluent l'ouverture de nouveaux groupes pour des maternelles 4 ans et que cette volonté ministérielle influe sur les besoins pour de nouvelles écoles primaires;

ATTENDU la liste des caractéristiques obligatoires pour la cession de terrain transmise antérieurement par le **CSSMI**;

ATTENDU les superficies de terrain et les configurations exigées;

ATTENDU QUE la Ville ne dispose d'aucun terrain rencontrant ces exigences;

ATTENDU QUE dans les 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire, la Ville doit l'approuver ou la refuser conformément à ce que prescrit l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

- En raison de l'absence de terrain répondant aux caractéristiques exigées dans les secteurs déterminés, de refuser la planification des besoins d'espace 2023-2024 du **CSSMI** pour Blainville, datée du 16 janvier 2024;
- De proposer des modifications à tout projet futur du **CSSMI** de façon à :
 - Augmenter la capacité d'accueil des écoles existantes sur le territoire;
 - Augmenter la capacité d'accueil de toute nouvelle école primaire à 32 groupes ou plus;
 - Augmenter le nombre d'étages des projets d'écoles primaires afin de limiter l'empreinte au sol des bâtiments et diminuer ainsi les superficies de terrain requises;
 - Établir les besoins d'espaces en distinguant les besoins induits par la volonté ministérielle d'ouvrir de nouveaux groupes pour des maternelles 4 ans;
 - Réviser les caractéristiques et les superficies requises de terrain.

QUE la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation et aux députés de la circonscription de Blainville et au président du caucus du gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-084

DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE

ATTENDU QUE l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* impose à tout membre du conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE le greffier doit en faire rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par le greffier d'une déclaration amendée de ses intérêts pécuniaires signée par **M. Philippe Magnenat**, le tout conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-085

OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-086

OCTROI D'UNE SUBVENTION
MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE
FRAIS D'ÉLECTRICITÉ
1177, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accorder à la **Maison des jeunes de Blainville** une subvention de **5 386,35 \$** correspondant aux frais d'électricité assumés par l'organisme pour la période de novembre 2022 à novembre 2023, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.131.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-087

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT
GESTION P.ROY ET A.VINCENT INC.
LOT 6 458 114
RUE JEAN-GUYON

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter l'offre d'achat de la compagnie **GESTION P.ROY ET A.VINCENT INC.**, et d'autoriser ainsi la vente du lot **6 458 114** du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, au prix de **639 983,00 \$ plus les taxes applicables**, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'acheteur en date du 8 février 2024.

QUE la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence, la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-088

DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1685

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **5 au 9 février 2024** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1685 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 300 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-089

RENOUVELLEMENT – RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES
LOTS 2 657 690, 2 657 691, 2 657 692, 2 657 695, 2 657 696 ET 2 657
779

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-174**, adoptée le 15 mars 2022, le conseil autorisait l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots 2 657 690, 2 657 691, 2 657 692, 2 657 695, 2 657 696 et 2 657 779 du Cadastre du Québec et que cette réserve a effectivement été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 6 mai 2022, sous les numéros 27 217 346, 27 217 134, 27 217 225, 27 217 079 et 27 212 006;

ATTENDU QUE l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation* stipule qu'une réserve pour fins publiques demeure en vigueur pour une période initiale de deux ans et peut être renouvelée pour une période supplémentaire de deux ans;

ATTENDU QUE le renouvellement de cette réserve est nécessaire pour compléter l'analyse et la planification du projet pour ce secteur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

- D'AUTORISER le renouvellement de la réserve pour fins publiques imposée sur les lots 2 657 690, 2 657 691, 2 657 692, 2 657 696 et 2 657 779 du Cadastre du Québec appartenant à **Mme Marie Saba, Groupe Clé d'or Prestige inc., M. Michel Lagrange, 9201-9561 Québec inc. et M. Serge Alarie** et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros 27 217 346, 27 217 134, 27 217 225, 27 217 079 et 27 212 006, et ce, afin de permettre la planification et la construction de bâtiments publics;
- DE MANDATER la firme **TRIVIUM AVOCATS** afin qu'elle entreprenne les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-090

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **janvier 2024** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-091

**MANDAT À LBP ÉVALUATEURS AGRÉÉS
POUR L'INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION
DES TERRAINS VACANTS DESSERVIS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories déterminées à l'article 244.30 de cette même loi;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite effectuer la mise au rôle des immeubles appartenant à la catégorie des terrains vagues desservis, tel que défini à l'article 244.36 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, pour le prochain rôle triennal 2025-2026-2027;

ATTENDU les dispositions de l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de mandater la firme **LBP ÉVALUATEURS AGRÉÉS** afin d'identifier au rôle chaque unité d'évaluation appartenant à la catégorie des terrains vacants desservis pour le prochain rôle triennal 2025-2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-092

**VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA LE
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)
DOSSIER AO 23-0576**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray :

- **D'AUTORISER** la vente du lot 5 du dossier AO 23-0576 pour un montant de **67,97 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	Cylindres d'air respirable en carbone de 2216 PSIG de 30 minutes. Test requis. Marque : Sperian	Aucune offre		
#2	Supports de cylindres et appareils de protection individuelle autonome (Apria) fileté, certifié NFOA 1981, édition 2002. Test requis. Marque : Survivair	Aucune offre		

#3	Amplificateurs de voix pour système Apria. Marque : Survivair Modèle : Smalltalk plus 963070	Aucune offre	
#4	Parties faciales pour système respiratoire Apria. Test requis. Marque : Survivair	Aucune offre	
#5	Bouées de sauvetage.	Mécanique U.M. inc.	35 %

- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de la vente au poste budgétaire 01.233.50.000;
- **D'AUTORISER** la division de l'approvisionnement à disposer des biens pour lesquels aucune offre n'a été reçue par don, recyclage, mise au rebut ou autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-093

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS
POUR DES VÉHICULES DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la proposition de la compagnie **ÉQUIPEMENT SH INC.** pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour des véhicules du Service de police, au montant de **31 961,53 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *48 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-094

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS
ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR
LES NOUVEAUX VÉHICULES DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser, dans le cadre du projet *TI-2024-210-01*, concernant l'acquisition et l'installation d'équipements pour les nouveaux véhicules du Service de police, les projets en immobilisation inscrits à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant total de **308 133,00 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense en regard de chacun de ces projets au fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois* et aux fonds d'administration générale identifiés selon la nature des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-095

**PLAN D'ACTION 2024 ET BILAN 2023 DES ACTIONS APPLIQUÉES À
L'ÉGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

ATTENDU QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ c. E-20.1)* stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de réduire les obstacles à cette intégration.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'adopter le *Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap* pour l'année 2024, lequel comporte le bilan des actions appliquées en 2023.

QU'une copie de ces documents soit transmise à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-096

ACCEPTATION DE PROPOSITION
SERVICES DE REMORQUAGE
ET DE GARDE DE VÉHICULE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accepter la proposition de la compagnie **GRUPE LUSSIER REMORQUAGE ET TRANSPORT INC.** pour les services de remorquage et de garde de véhicules pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025, au montant de **68 873,47 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.210.00.329.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-097

ACCEPTATION DE PROPOSITION
REPLACEMENT D'UN COMPRESSEUR
AU CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la proposition de la compagnie **MC VENTILATION** pour le remplacement d'un compresseur sur le Dry-O-Tron du Centre récréoaquatique, au montant de **97 728,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1638.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-098

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE PRÉLIMINAIRE DE PARTENARIAT
AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QU'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ci-après « **ÉEQ** ») est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre **ÉEQ** et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre **ÉEQ** et la Ville de Blainville en vue de la conclusion d'une telle entente;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

ATTENDU l'entente préliminaire de partenariat portant le numéro EEQOM-73015-176-FPAP;

ATTENDU QUE les termes de l'entente préliminaire de partenariat font partie intégrante de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente préliminaire de partenariat avec ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-099

**AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES SIX
VILLES EN VUE DE L'OCTROI EN COMMUN D'UN CONTRAT POUR
LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MARINGOUINS ET DES MOUCHES
NOIRES PIQUEUSES**

ATTENDU QUE les villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont conclu en 2005 une entente pour octroyer en commun un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses;

ATTENDU QUE l'entente est renouvelable automatiquement tous les cinq ans, à moins d'avis à l'effet contraire d'une ou de plusieurs des parties conformément à ce qui y est prévu;

ATTENDU QU'un renouvellement automatique de l'entente est prévu pour le 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville ne souhaite plus procéder à l'épandage de larvicide pour des motifs d'insatisfaction face aux résultats du traitement et au coût élevé du contrat;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, qui est le mandataire pour le regroupement, doit informer les autres villes le plus rapidement possible afin qu'elles prennent les mesures qui s'imposent si elles souhaitent poursuivre le regroupement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à aviser par écrit toutes les parties à l'*Entente intermunicipale concernant le regroupement des six villes en vue de l'octroi en commun d'un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses* de l'intention de la Ville de Blainville de ne pas renouveler cette entente pour le prochain terme de cinq ans (2025-2029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-100

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
SIGNALISATION D'INTERDICTION DE FAIRE DEMI-TOUR -
BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE ET 63^E AVENUE OUEST**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat que la Ville de Blainville demande au **ministère des Transports et de la Mobilité durable** d'ajouter un panneau P-110-5 (Interdiction de faire demi-tour) dans le terre-plein central du boulevard du Curé-Labelle, en direction nord, face au 898, boulevard du Curé-Labelle (63e Avenue Ouest).

QUE le *croquis 2023-10* soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-101

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
DIVERSES RUES

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

AJOUT D'ENSEIGNES « OBLIGATION DE TOURNER À DROITE »

rue des Grives (Croquis 2023-07)

- À la sortie du stationnement et du débarcadère de l'école de l'Envolée située au 60, rue des Grives.

**AJOUT D'ENSEIGNES
« STATIONNEMENT INTERDIT, EXCEPTÉ PERSONNEL AUTORISÉ »**

Stationnement de l'aréna, 1009, rue de la Mairie (Croquis 2023-08)

- Dans la zone du stationnement des employés.

AJOUT D'ENSEIGNES « ARRÊT INTERDIT »

rue des Guinées (Croquis 2023-09)

- Sur une distance de 15 mètres de chaque côté de la rue, à partir de la rue du Blainvillier.

AJOUT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT INTERDIT »

36^e Avenue Ouest (Croquis 2023-11)

- Sur une distance de 15 mètres de chaque côté de la rue, à partir du boulevard du Curé-Labelle.

boulevard de Chambéry (Croquis 2023-14)

- Face au 88.

rue Jauran (Croquis 2023-15)

- Au périmètre de l'îlot central situé face au 12.

rue de la Mairie (Croquis 2023-18)

- Du côté ouest, entre la Place de Dieppe et la rue de Vaudreuil, excepté devant la boîte postale située au nord du 867.

rue de Vaudreuil (Croquis 2023-18)

- Du côté nord, entre le 45 et le 51;
- Du côté sud, entre le 11 et le 19.

rue de Lévis (Croquis 2023-18)

- Du côté nord, entre le 4 et le 16.

**AJOUT D'ENSEIGNES
« STATIONNEMENT INTERDIT » DU 15 NOVEMBRE AU 21 MARS**

rue Frontenac (Croquis 2023-12)

- Du côté intérieur du rond-point, au pourtour du 512.

AJOUT D'ENSEIGNES « ARRÊT »

boulevard Michèle-Bohec (Croquis 2023-13)

- A-MIB00-04 : À l'intersection de la rue Émilien-Marcoux, en direction nord, près du 1140;
- A-MIB00-05 : À l'intersection de la rue Émilien-Marcoux, en direction sud, près du 1160.

boulevard de Chambéry (Croquis 2023-23 et 2023-24)

- A-CHAM3-09 : À l'intersection de la rue de Bellevue, en direction nord, près du 70;
- A-CHAM3-10 : À l'intersection de la rue de Bellevue, en direction sud, près du 70;
- A-CHAM3-11 : À l'intersection de la rue de Bellevue, en direction nord, près du 76;
- A-CHAM3-12 : À l'intersection de la rue de Bellevue, en direction sud, près du 76.

rue de Bellevue (Croquis 2023-23 et 2024-24)

- A-BELL0-01 : À l'intersection du boulevard de Chambéry, en direction ouest, près du 70, boulevard de Chambéry;
- A-BELL0-02 : À l'intersection du boulevard de Chambéry, en direction ouest, près du 76, boulevard de Chambéry.

RETRAIT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT INTERDIT » DU LUNDI AU VENDREDI, DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 MAI

rue de Tracy (Croquis 2023-16)

- Du côté sud, entre la rue de Tracy et la rue de la Mairie, entre 8h et 11h;
- Du côté nord de la rue, entre la rue de Tracy et la rue de la Mairie, entre 13h et 16h;
- Du côté ouest, entre le numéro civique 1 et le numéro civique 71, entre 8h et 11h;
- Du côté est, entre le numéro civique 2 et la rue Marie-Hypolite, près du numéro civique 60.

rue de la Mairie (Croquis 2023-17)

- Du côté est, entre le numéro civique 818 et la Place de Dieppe, entre 8h et 11h;
- Du côté ouest, entre la limite sud de la rue de Vaudreuil et la Place de Dieppe, entre 13h et 16h.

rue de Vaudreuil (Croquis 2023-17)

- Du côté est, entre 8h et 11h;
- Du côté ouest, entre 13h et 16h.

rue de Lévis (Croquis 2023-17)

- Du côté sud, entre 8h et 11h;
- Du côté nord, entre 13h et 16h.

AJOUT D'ENSEIGNES « STATIONNEMENT AUTORISÉ 10 MINUTES »

rue de la Mairie (Croquis 2023-18)

- Devant la boîte postale située au nord du 867, sur une distance de 15 mètres.

RETRAIT D'ENSEIGNES « ARRÊT »

rue du Blainvillier (Croquis 2023-19 et 2023-20)

- A-BLAI0-09 et A-BLAI0-010 : Face aux 151 et 152;
- A-BLAI0-07 et A-BLAI0-08 : Face aux 119 et 120.

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION « STATIONNEMENT INTERDIT » DU LUNDI AU VENDREDI, DU 25 AOÛT AU 23 JUIN

rue des Grives (Croquis 2023-22)

- Du côté est, entre les numéros civiques 38 à 44, modification de la période actuelle de stationnement interdit afin qu'elle soit entre 8h et 16h30.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-102

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER SG2023-034-A
BÂTIMENTS MUNICIPAUX
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE
PRÉACHAT

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la proposition de la compagnie **ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC. (FLO)** pour le préachat de dix-huit (18) bornes de recharge dans le cadre du projet SG2023-034 *Bâtiments municipaux – Installation de bornes de recharge*, au montant de **104 950,33 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-103

ADOPTION DE LA DÉMARCHE ET
ENGAGEMENT MUNICIPAL
DOSSIER 7210-2023-052
ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION
DES ACTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), une majoration de l'aide financière pourrait être accordée à condition que le requérant :

- dépose au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) sa « Démarche de gestion des actifs en eau » adoptée par le conseil;
- adopte une résolution municipale dans laquelle il s'engage à réaliser un *Plan de gestion des actifs (PGA) en eau* selon le guide méthodologique du MAMH.

ATTENDU QUE la Ville de Blainville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE le *Plan de gestion des actifs (PGA)* contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a pris connaissance du guide relatif au *PGA* du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le *PGA*;

ATTENDU QUE le *PGA* permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville de Blainville :

- ADOPTE la Démarche de gestion des actifs municipaux en **eau**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- S'ENGAGE à élaborer et mettre en œuvre un *Plan de gestion des actifs en eau* afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- TRANSMETTE, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire *PGA* ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-02-104

REJET DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2021-040-1 P
SORTIES KM 28 ET KM 31 DE L'AUTOROUTE 15
INGÉNIERIE – ÉTUDE DE CIRCULATION

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **7210-2021-040-1 P** pour l'étude de circulation du secteur des sorties 28 et 31 de l'Autoroute 15, en collaboration avec la Ville de Mirabel et le ministère des Transports et Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) seule soumission et qu'elle présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **7210-2021-040-1 P** pour l'étude de circulation du secteur des sorties 28 et 31 de l'Autoroute 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2024-02-105

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que la séance soit levée à 21 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER